

Le journal des professionnels de

# l'**Enfance**

**Comment parler  
aux enfant ?**

**Famille**

**Travail**

**Émotions**

**Pédagogie**

**Culpabilité**

**Hyperactivité**

**Mort**

**Honte**



40, avenue Saint-Jacques  
91600 Savigny-sur-Orge  
Tél./Fax : 01 69 44 53 70

**Directeur de la publication:**  
Philippe Duval

**Rédactrice en chef:** Martine de Gainza

**Ont collaboré à ce numéro:**

Marie-Noëlle Clément, Jacques Cosnier, Aurélie Crétin, Boris Cyrilnik, Huguette Desmet, Jean Epstein, Agnès Florin, Vincent de Gaulejac, Sylvain Grandserre, Édouard Gentaz, Somaye Khajvandi, Jean-Pierre Pourtois, Jean-Claude Quentel, Amaya Roux, Yves-Alexandre Thalmann et Anne Theurel.

**Maquette:** Olivier Teneul - 59115

**Crédits photographiques:** CV1 pp. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24-25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 34-35, 36, 37, 38-38, 41, 42-43, 44, 45, 46, 51, 52, 55, 57, 59, 60-61, 62-63, 65, 66 ; photos x : dr.

**Impression:** Imprimerie Mordacq - 62921

**Diffusion en kiosque:**  
Messageries Lyonnaises de presse

**Commission paritaire:**  
0718 T 79012

**ISSN** 2114-2025

**Dépôt légal à parution**

**Abonnements:** Laetitia Macchi  
laetitia.tpma@yahoo.fr

**Comptabilité:** Matthieu Duval  
compta.tpma@yahoo.fr

**Publicité:** pub.tpma@yahoo.fr  
TPMA - 40, avenue Saint-Jacques  
91600 Savigny-sur-Orge  
Tél./Fax : 01 69 44 53 70

L'acceptation et la publication d'annonces publicitaires n'impliquent pas l'approbation des services rendus. La direction se réserve le droit de refuser toute insertion publicitaire sans avoir à justifier sa décision.

**Le Journal des professionnels de l'enfance** est édité par TPMA RCS EVRY 450 085 527 SARL au capital de 1.000 euros,  
64, avenue Gabriel Péri, 91600 Savigny-sur-Orge

**Gérant :** Philippe Duval

Copyright 2016 TPMA SARL

Seuls les articles qui n'ont fait l'objet d'aucune publication, y compris sur Internet, sont acceptés. Les articles signés sont publiés, après accord de la rédaction, sous la responsabilité de leurs auteurs. En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente revue sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris).

# Tous coupables !

« J 'aurai dû », « J'aurai pu »... La culpabilité se conjugue souvent au conditionnel passé et renvoie aux mêmes mots, nourris d'angoisse, d'impossibilité et d'impuissance... Elle prend la forme d'une petite voix qui résonne en nous et nous taraude, quand nous avons commis un acte interdit ou prononcé des propos blessants à l'égard d'une personne. Née de la transgression de codes sociaux et moraux, intériorisés dès la petite enfance, elle nous met en porte-à-faux vis-à-vis de nous-mêmes.

Mais se comporter comme l'exige la loi ne nous prémunit pas de la culpabilité : cette dernière n'est pas seulement liée à l'interdit, mais à l'impossible. Nous sommes tous coupables et plus immoraux que nous le pensons !

D'où qu'elle vienne et de quelque manière dont elle se manifeste, la culpabilité est un sentiment ambivalent, parce qu'à la fois elle nous empoisonne, nous hante, et nous limite, autant qu'elle est un sentiment nécessaire et indispensable au vivre ensemble et à l'empathie. Elle est la confirmation de ce regard et de cette attention portés aux autres, qui vont rendre lisibles les émotions d'autrui tout en permettant de s'y ajuster. Jacques Lacan l'exprimait en ses mots : « Ce n'est pas le mal, mais le bien, qui engendre la culpabilité. » Car celui qui n'éprouve aucune empathie est un psychopathe. La culpabilité nous fait entrer dans l'humanité, nous donne les moyens de nous rappeler à notre condition d'individu face à d'autres individus vulnérables, auxquels nous devons reconnaître leur droit et leur limite.

On pourrait la croire réservée à l'adulte, mais il n'en est rien ! C'est pourquoi, nous en avons fait le sujet de notre dossier : l'enfant, tout comme l'adulte, n'échappe pas au sentiment de culpabilité. On peut se demander pourtant à quel moment elle fait son apparition chez le tout-petit. L'indicateur de l'apparition de la culpabilité se situe dans la capacité de l'enfant à comprendre les émotions et à se représenter celles des autres.

Utile et nécessaire socialement voire indispensable, la culpabilité peut devenir aussi morbide et contraindre le développement. Il convient de distinguer la forme normale du sentiment de culpabilité de sa forme névrotique qui désocialise et qui surgit quand on a l'impression de tout rater, de ne pas réussir sa vie... Pas de rédemption par la souffrance, si ce n'est par l'altruisme, qui peut devenir un support de la résilience.

**Martine de Gainza**

**Courriel de la rédaction:** jproenf@yahoo.fr

**Courriel des lecteurs:** petite.enfance@ymail.com

**Site Internet :** www.jdpe.fr

# Le développement de la culpabilité au cours de l'enfance

« *Je regrette, je n'aurais pas dû...* » Voilà des phrases que l'on est susceptible de prononcer lorsque l'on ressent de la culpabilité. Mais à partir de quel âge apparaît cette émotion ? Comment se développe-t-elle ensuite au cours de l'enfance ? Existe-t-il des facteurs qui influencent ce développement ?

## Les émotions morales et la culpabilité

La culpabilité est une émotion appartenant à la famille des émotions dites morales ou sociales. Pour mieux comprendre ce que sont les émotions morales, il convient de les distinguer des émotions dites primaires ou « de base ». Les émotions « de base », telles que la joie, la colère ou la peur sont facilement reconnues et partagées par toutes les cultures et ont des bases biologiques telles que des expressions faciales spécifiques<sup>1</sup>. Au contraire, les émotions morales sont déclenchées par des situations sociales et ne seraient pas universelles : les antécédents, l'expression faciale, et les conséquences de ces émotions varient selon les cultures<sup>2</sup>). Les émotions morales peuvent être classées en quatre familles : les émotions de souffrance d'autrui (ex. compassion), de condamnation d'autrui (ex. mépris), de louange d'autrui (ex. gratitude) et les émotions auto-conscientes<sup>3</sup> (ex. fierté, honte, culpabilité). La culpabilité appartient à cette dernière famille. La culpabilité survient lorsque l'on transgresse une norme morale ou lorsque notre comportement provoque la douleur, la perte ou la détresse chez autrui. La culpabilité, comme expérience émotionnelle,

implique un sentiment de tension, de remords et de regrets. Elle motive des actions réparatrices comme le pardon, la confession ou les actions pro-sociales. Pour mieux comprendre cette émotion, il convient de la différencier de la honte, qu'on confond souvent à tort avec la culpabilité. Celle-ci est une émotion impliquant autrui alors que la honte est davantage centrée sur soi. En effet, cette dernière est caractérisée par la préoccupation du jugement de l'autre sur soi, la prise de conscience de paraître devant un public d'une manière indésirable. Elle fait suite à l'échec d'agir en accord avec ses valeurs personnelles ou celles de l'autre. La culpabilité, elle, est suscitée par la compréhension des conséquences négatives que son propre comportement, parce qu'il a causé un préjudice à quelqu'un qui souffre désormais. Au niveau de l'expérience émotionnelle, la honte est généralement accompagnée d'un sentiment d'amoddissement (« se sentir petit »), d'inutilité et d'impuissance alors que la culpabilité, elle, implique de la tension et du regret. Au niveau des conséquences comportementales, alors que la honte peut conduire l'individu à vouloir se cacher ou disparaître, la culpabilité peut conduire à la repentance et à la réparation des dommages causés<sup>4</sup>. Les adultes, qui sont plus



# La culpabilité est une émotion appartenant à la famille des émotions dites morales ou sociales

38

susceptibles de manifester de la honte, présentent une plus faible estime d'eux-mêmes, et sont plus enclins à manifester des troubles psychopathologiques comme l'anxiété ou la dépression<sup>5</sup>. À l'inverse, les adultes qui sont plus susceptibles de manifester de la culpabilité sont davantage susceptibles de contrôler leur colère<sup>6</sup> ou davantage empathique<sup>7</sup>.

## Quand la culpabilité apparaît-elle dans le développement ?

Alors que les émotions de base émergeraient durant les neufs premiers mois de la vie<sup>8,9</sup>, les émotions morales ne se développeraient pas avant 18-24 mois<sup>10</sup>. Pour expliquer ce développement plus tardif, les chercheurs suggèrent que le développement des émotions morales requiert, d'une part, l'acquisition d'habiletés cognitives préalables, comme la conscience du « soi » et la compréhension des normes sociales<sup>11</sup>, et d'autre part, la capacité d'utiliser ces normes pour évaluer leur propre comportement. En accord avec cette hypothèse, les recherches montrent qu'une véritable conscience de soi se développe autour de 18-24 mois<sup>12</sup> et qu'une bonne compréhension des normes sociales survient aux alentours de 17 mois<sup>13</sup>.

D'autres auteurs mettent l'accent sur l'importance de l'empathie dans le développement de la culpabilité. Selon Martin L. Hoffman<sup>14</sup>, la culpabilité émergerait très tôt dans le développement à mesure que l'enfant développe sa

capacité à différencier ses propres états internes de ceux des autres (à 12 mois, correspondant au stade de l'empathie égocentrique du modèle d'Hoffman) et qu'il développe des capacités d'empathie pour la colère, la tristesse ou la détresse de l'autre et devient conscient d'être responsable de l'état émotionnel de l'autre (24 mois, correspondant au stade de l'empathie à l'égard d'autrui du modèle d'Hoffman)<sup>15</sup>.

Il est difficile de déterminer exactement à quel âge un enfant commence à ressentir de la culpabilité



étant donné qu'à l'inverse de la tristesse ou de la colère, la culpabilité est accompagnée de peu de signaux objectifs externes tels que les expressions faciales. Toutefois, les chercheurs se fondent sur l'observation de comportements ou d'attitudes tels que l'inconfort ou les comportements de réparation pour déterminer la présence ou non de la culpabilité. Dans cette perspective, dès la seconde année, les jeunes enfants commencent à être clairement conscients de leurs transgressions, leurs mauvais comportements, ou leurs faibles performances, et ressentent la culpabilité qui y est associée<sup>16</sup>. Toutefois, les très jeunes enfants ont du mal à faire la différence entre un mal qu'ils ont causé et un mal qu'ils observent. À l'aide de questionnaires, les parents rapportent une augmentation de la culpabilité entre 14 et 24 mois<sup>17</sup> et une augmentation du remords entre 18 et 40 mois<sup>18</sup>. L'inconfort par rapport aux transgressions, les excuses, la conformité par rapport aux normes de conduites et la préoccupation pour les transgressions des autres augmentent entre 21-33 mois et 34-46 mois<sup>19</sup>. En réponse à une situation de transgression induisant de la culpabilité, dès 3 ans, les enfants effectuent des actes de réparation (s'excuser d'avoir fait mal à quelqu'un, rendre un objet qu'ils ont pris de force à quelqu'un) et se confessent. Les précurseurs d'une forme rudimentaire de culpabilité seraient présents avant l'âge de 3 ans et la culpabilité se développerait déjà dans les premières années de vie.

### Comment les chercheurs induisent-ils la culpabilité chez les enfants ?

Pour induire la culpabilité chez les enfants en laboratoire, plusieurs stratégies sont utilisées<sup>20</sup>, comme par exemple les situations de rappel autobiographique, où il est demandé aux enfants de décrire avec le plus de détail possible un événement dans lequel ils se sont sentis coupables. Le rappel de l'événement permet de réactiver l'émotion

de culpabilité qui pourra ensuite être évaluée. Les chercheurs peuvent également induire la culpabilité en mettant les enfants en situation de jeu sur ordinateur. Par exemple, on demande aux enfants de réaliser deux exercices sur ordinateur en présence d'un ami : la réussite au premier exercice permet à l'enfant de gagner un cadeau et la réussite au second exercice permet de gagner un cadeau pour son ami. À la fin du premier exercice, un feedback positif est renvoyé à l'enfant : « *Tu as réussi l'exercice, tu gagnes un cadeau* », alors qu'un feedback négatif est renvoyé à l'enfant à la fin du second exercice : « *Tu n'as pas réussi l'exercice, à cause de cette mauvaise note, ton ami n'aura pas de cadeau* ». Enfin, les chercheurs induisent la culpabilité chez l'enfant, dès le plus jeune âge, à l'aide de situations expérimentales où ils font croire à l'enfant qu'il est responsable d'un incident. Par exemple, dans une expérience de Grazyna Kochanska<sup>21</sup>, le chercheur donne à des enfants de 2 ans des objets en leur disant qu'ils sont vraiment spéciaux et ont beaucoup d'importance pour lui. Le chercheur a fait en sorte que ces objets se cassent dès qu'ils sont manipulés. Une fois l'objet cassé par l'enfant, on évalue son sentiment de culpabilité par rapport à cet incident.

### Quels facteurs déterminent le développement de la culpabilité ?

Le développement de la culpabilité chez l'enfant semble être particulièrement lié à deux facteurs : son tempérament et l'attitude de ses parents. Concernant le tempérament des enfants, plusieurs études<sup>22-23</sup> rapportent que les enfants présentant un tempérament anxieux sont plus susceptibles de répondre avec malaise, inquiétude ou préoccupation à des événements stressants tels que des transgressions. Ils sont également plus susceptibles de se sentir coupables après une transgression, car ils sont plus sensibles à la punition. De plus, Erika Baker, Eugenia Baibarova, Georgia Ktistaki, Katherine Shelton, et Stéphanie Van Goozen<sup>24</sup> ont montré que les enfants les plus anxieux à l'âge d'1 an présenteront les réactions les plus importantes en réponse à la peur et à la culpabilité à l'âge de 3 ans. En résumé, ces recherches montrent que les enfants présentant un tempérament anxieux seraient plus sensibles à la culpabilité.

Concernant l'attitude parentale, trois « stratégies » sont généralement utilisées par les parents pour inciter les enfants à se comporter autrement. La première, l'affirmation du pouvoir est un mode d'intervention qui se fonde sur le recours à la menace, l'usage de la force physique punitif (ex. fessée) ou coercitif

Il est difficile de déterminer exactement à quel âge un enfant commence à ressentir de la culpabilité

# La culpabilité semble avoir un impact positif dans le développement des compétences sociales

(ex. envoyer l'enfant dans sa chambre) ou la privation de jouets, de télévision, ou d'ordinateur. La deuxième stratégie est le retrait d'affection qui conduit l'enfant à se soumettre à la norme parentale pour faire plaisir à l'adulte ou lui éviter un déplaisir. Lorsque l'enfant s'écarte du comportement attendu, l'adulte l'ignore, lui tourne le dos ou refuse de lui parler. Enfin, la dernière stratégie, nommée raisonnement inductif, consiste à expliquer de façon de plus en plus élaborée avec l'âge les conséquences du comportement de l'enfant sur autrui. Selon Hoffman<sup>25</sup>, le raisonnement inductif renforce l'intériorisation des normes morales et développe l'empathie. Il est également associé à des niveaux élevés de culpabilité et de comportements de réparation chez les enfants. En résumé, les stratégies d'affirmation du pouvoir seraient associées à moins de culpabilité et exerceraient un effet néfaste sur les acquisitions morales et la stratégie du retrait d'affection serait quasi inopérante pour induire la culpabilité chez l'enfant.

## La culpabilité est-elle une émotion utile socialement ?

La culpabilité semble avoir un impact positif dans le développement des compétences sociales. Elle est positivement corrélée à l'évitements de la transgression et au désir de réparation ainsi qu'aux comportements pro-sociaux et au raisonnement moral<sup>26</sup>. Les enfants « tyrans » (qui intimident les autres) se sentent beaucoup moins coupables et honteux que les enfants « pro-sociaux » lorsque leurs comportements ont causé un préjudice ou de la détresse à autrui. Schématiquement, ils ne sympathisent pas avec les victimes, ne se sentent pas responsables des dommages causés et, par conséquent, n'éprouvent pas de culpabilité ou de honte dans des situations morales. Au contraire, les enfants pro-sociaux montrent des niveaux élevés de préoccupation (d'empathie) envers les autres, et éprouvent donc plus de sentiments de culpabilité et de honte dans des situations morales<sup>27</sup>. L'émotion de culpabilité serait adaptative et constructive, dans le sens où elle favorise les comportements qui améliorent les relations interpersonnelles<sup>28</sup>.

- Ekman, P. (1992). An argument for basic emotions. *Cognition & emotion*, 6(3-4): 169-200.
- Eid, M., & Diener, E. (2001). Norms for experiencing emotions in different cultures: inter-and intranational differences. *Journal of personality and social psychology*, 81(5), 869.
- Haidt, J. (2003). The moral emotions. *Handbook of affective sciences*, 11: 852-870.
- Oltmans, T., Schouten, A., Kuiper, H., Stegge, H., & Jennekens-Schinkel, A. (2000). Shame and guilt in children: Differential situational antecedents and experiential correlates. *British Journal of Developmental Psychology*, 18(1): 51-64.
- Tangney, J.-P., & Dearing, R. L. (2002). Emotions and social behavior: Shame and guilt. New York: Guilford Press, 10(9781412950664), 388.
- Lutwak, N., Parish, J.-B., Ferrari, J. R., & Razzino, B. E. (2001). Shame and guilt and their relationship to positive expectations and anger expressiveness. *Adolescence*, 36(144): 641.
- Fontaine, J.-R., Luyten, P., De Boeck, P., & Corveleyn, J. (2001). The test of self-conscious affect: Internal structure, differential scales and relationships with long-term affects. *European Journal of Personality*, 15(6): 449-463.
- Bayet, L., Pascalis, O., & Gentaz, E. (2014). Le développement de la discrimination des expressions faciales émotionnelles chez les nourrissons dans la première année. *L'Année Psychologique*, 114: 469-500.
- Roux, A., Malsert, J., Arnautovic, E., Humair, I., Grandjean, D., & Gentaz, E. (sous presse/2016). La reconnaissance intermodale des émotions : Apports de l'analyse des mouvements oculaires lors du décodage d'expressions faciales émotionnelles chez les bébés âgés de 6 mois. *Approche Neuropsychologique des Apprentissages chez l'Enfant* -A.N.A.E.
- Lewis, M. (1995). Self-conscious emotions. *American scientist*, 83(1): 68-78.
- 11 - 10 et 5.
- 12 - Rochat, P. (2003). Conscience de soi et des autres au début de la vie. *Enfance*, 55(1): 39-47.
- Kochanska, G., DeVet, K., Goldman, M., Murray, K., & Putnam, S. P. (1994). Maternal reports of conscience development and temperament in young children. *Child development*, 65(3): 852-868.
- Hoffman, M.-L. (1984). Interaction of affect and cognition in empathy. *Emotions, cognition, and behavior*, 103-131.
- Barthassat, J., & Gentaz, E. (2013). Le développement de l'empathie chez l'enfant : le point de vue psychologique. *Médecine & Enfance*, 10, 356-359.
- Zahn-Waxler, C., & Kochanska, G. (1990). The origins of guilt. In R.A. Thompson (Ed.), *Nebraska symposium on motivation, 1988: Socioemotional development* (pp. 183-258). Lincoln, NE: University of Nebraska Press
- Zahn-Waxler, C., & Robinson, J. (1995). Empathy and guilt: Early origins of feelings of responsibility. In K. Fischer & J. Tangney (Eds.), *Self-conscious emotions: shame, guilt, embarrassment, and pride*. New York: Guilford Press, pp.183-258.
- Stipek, D.-J., Gralinski, J.-H., & Kopp, C. B. (1990). Self-concept development in the toddler years. *Developmental Psychology*, 26(6): 972.
- 19 - 13
- Rebega, O.-L., Apostol, L., Benga, O., & Miclea, M. (2013). Inducing Guilt: A Literature Review. *Procedia-Social and Behavioral Sciences*, 78, 536-540.
- Kochanska, G., Gross, J.-N., Lin, M.-H., & Nichols, K.-E. (2002). Guilt in young children: Development, determinants, and relations with a broader system of standards. *Child development*, 73(2): 461-482.
- Kochanska, G., Barry, R.-A., Jimenez, N.-B., Hollatz, A.-L., & Woodard, J. (2009). Guilt and effortful control: two mechanisms that prevent disruptive developmental trajectories. *Journal of personality and social psychology*, 97(2): 322.
- Bates, J.-E., & Pettit, G. S. (2007). Temperament, parenting, and socialization. In J. Grusec & P. Hastings (Eds.), *Handbook of socialization* (pp. 153-177). New York: Guilford.
- Baker, E., Baibazarova, E., Ktistaki, G., Shelton, K.-H., & Van Goozen, S.-H. (2012). Development of fear and guilt in young children: Stability over time and relations with psychopathology. *Development and psychopathology*, 24(03): 833-845.
- 25 - 14
- Bybee, J., & Quiles, Z.-N. (1998). Guilt and mental health. *Guilt and children*, p. 269-291.
- Ferguson, T. J., Stegge, H., Miller, E.-R., & Olsen, M.-E. (1999). Guilt, shame, and symptoms in children. *Developmental Psychology*, 35(2): 347.
- Eisenberg, N., Cumberland, A., Guthrie, I.-K., Murphy, B.-C., & Shepard, S.-A. (2005) Age changes in prosocial responding and moral reasoning in adolescence and early adulthood. *Journal of research on adolescence*, 15(3): 235-260.
- Hoffman, M.-L. (2008). Empathie et développement moral : les émotions morales et la justice. Grenoble : Pug.
- Baumeister, R. F., Stillwell, A. M., & Heatherton, T. F. (1994). Guilt: an interpersonal approach. *Psychological bulletin*, 115(2): 243.